

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du Vendredi 04 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, vingt heures et trente minutes, le vendredi 04 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Etaient présents : M^{eur} GAILLARD, Maire, M^{rs} METAIS, BIENAIMÉ, DELAFOSSE, M^{mes} LEBRUN, DIRUY, HERBET, Adjoints, M^{mes} HOLTZMANN, PRUVOST, DEMORY, ROGIER, TELLIER, M^{rs} DARIBOT, LETHELLIEZ, LOGNON, PACCEU, THUILLIER, VIOLETTE.

Absents excusés :

M^{me} HETELAY qui donne pouvoirs à M. DELAFOSSE,
M. JACQUART qui donne pouvoirs à M. METAIS,
M^{me} BRUNET qui donne pouvoirs à M. DIRUY,
M^{me} GAPENNE

Secrétaire de séance : M^{me} ROGIER Emeline.

Le procès-verbal de la réunion du 7 février 2025 a été approuvé à l'unanimité.

En préambule du démarrage de la réunion du conseil municipal et suite à la dernière réunion de conseil de février 2025, Mme HALL Directrice Adjointe de PEP80 a été conviée pour présenter la structure et les modalités de fonctionnement.

Elle explique que la convention avec la commune porte à la fois sur le périscolaire et l'accueil de loisirs. Une convention triennale est proposée et un budget annuel est établi. Le budget prévisionnel qui est présenté aux élus, est systématiquement positionné sur la fourchette haute, l'objectif étant de ne pas avoir à demander des compléments en cours d'année, de payer correctement les personnels et les fidéliser, de disposer de moyens matériels adaptés.

Mme HALL précise que l'avantage pour la commune de travailler avec PEP80, est qu'elle n'a pas à engager sa responsabilité pour les activités qui sont organisées et qu'elle n'a pas à gérer les absences. Le principe de fonctionnement de cette convention est de demander plusieurs paiements à la commune sur l'année. A la fin du premier trimestre de l'année suivante, un bilan est fait et le trop-perçu est reversé à la commune. Un point global de la dernière convention triennale sera fait. Il faut toujours un peu de temps pour disposer de l'ensemble des chiffres.

➤ **FONCTION PUBLIQUE :**

● **Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe – 19h00**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir un poste d'adjoint administratif, de catégorie C, rémunéré à l'échelon maximal 9, sans niveau de diplôme spécifique,
- d'exercer les missions de travaux administratifs et d'accueil, auprès des écoles et de la mairie,
- de surveiller les enfants en restauration scolaire,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

➤ **FINANCES LOCALES :**

● **Approbation du Compte Financier Unique (CFU)**

Le Compte Financier Unique a vocation à se substituer en 2024 et pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le Compte Administratif qui était établi par la commune et le Compte de Gestion qui était établi par le comptable public.

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

En mettant davantage en évidence les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2222-3 ;
- Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de FLIXECOURT ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2024 de la commune qui dégage les résultats suivants :

RÉCAPITULATIF DE RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024

INTITULÉ	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	4 167 603.73	226 568.06	4 394 171.79
DÉPENSES	4 040 388.60	438 363.08	4 478 751.68
SOLDE D'EXÉCUTION	127 215.13	-211 795.02	-84 579.89

RÉSULTATS DE CLÔTURE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 122 592.91		651 888.12		1 774 481.03
Opérations de l'exercice	4 040 388.60	4 167 603.73	438 363.08	226 568.06	4 478 751.68	4 394 171.79
TOTAUX	4 040 388.60	5 290 196.64	438 363.08	878 456.18	4 478 751.68	6 168 652.82
Résultats de clôture		1 249 808.04		440 093.10		1 689 901.14
Restes à réaliser			933 024.41	643 554.00	933 024.41	643 554.00
TOTAUX CUMULÉS	4 040 388.60	5 290 196.64	1 371 387.49	1 522 010.18	5 411 776.09	6 812 206.82
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1 249 808.04		150 622.69		1 400 430.73

Le Conseil Municipal, à l'issue de sa discussion sur le CFU 2024 procède à l'élection d'un président de séance (autre que le Maire) en application de l'article L2121-14 du CGCT,

Monsieur LOGNON René est élu président de séance à l'unanimité des voix.

Monsieur le Maire quitte la séance à l'issue de la discussion sur le CFU 2024 et ne prend pas part au vote.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2024 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le CFU 2024 de la commune.

Commentaire de Mme Brunet présente en visio : il reste beaucoup de dépenses 2024 à réaliser en investissement, tel que le pilier de l'église par exemple. La partie investissement est déficitaire aussi bien sur le réalisé que sur le reste à faire, de ce fait un virement de la partie fonctionnement est nécessaire. Les conseillers sont informés que les subventions pour la toiture des écoles et le bardage du complexe sont affectées sur l'exercice 2024, mais que les dépenses seront affectées sur 2025. M. Métais pense que l'appel d'offres pour le bardage de la salle de tennis ne sera pas fait cette année. M. Gaillard confirme que c'est bien prévu.

● **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024**

Après avoir examiné le Compte Financier Unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	127 215.13
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1 122 592.91
C. <u>Résultat à affecter</u> =A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 249 808.04
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	440 093.10
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	-289 470.41
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 249 808.04
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002	1 249 808.04

● Fixation du taux des impôts locaux 2025

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux d'impôts locaux compte tenu :

- des limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- des taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,

- de l'entrée en vigueur de la refonte de la fiscalité locale au 01/01/2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres :

- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 2 006 217.00 Euros,
- fixe les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

	Taux année précédente	Taux votés	Bases	Produit
F.B	71.77	71.77	2 687 000	1 928 460
F.N.B	101.92	101.92	58 400	59 521
TH	23.38	23.38	78 000	18 236
Produit fiscal attendu				2 006 217

● Approbation du budget primitif 2025

Présentation de l'endettement par Mme Brunet.

Le Conseil Municipal,

-Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, 13 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions, 1 élu qui ne prend pas part au vote,

- approuve le Budget primitif 2025 préalablement étudié en commission des finances. Il s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement à 5 385 557.39 € et en section d'investissement à 4 345 986.47 €.
 - conditionne la réalisation des projets d'investissement prévus au budget à l'obtention effective des subventions sollicitées. A défaut de financements suffisants, ces projets ne seront pas engagés ou seront réévalués en fonction des moyens disponibles.
 - autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre du budget et à la recherche des subventions nécessaires.
- Question de Monsieur Lognon, qui estime que désormais à la mairie c'est l'ormerta, il a le sentiment que la présentation du budget est faite de manière à influencer/manipuler les élus. Il demande que le conseil s'engage clairement dans la réalisation ou non de la réfection du terrain de foot en terrain synthétique. Il veut un engagement politique immédiat, est-ce qu'il est décidé de le faire ou pas ? Il indique que le conseil départemental a voté le 1^{er} avril une subvention de 300K€ et que cela permet d'ores et déjà d'engager un maître d'œuvre, il convient également de vérifier le montant global du projet et de l'intégrer immédiatement dans une décision modificative. M. Gaillard précise qu'il est nécessaire de disposer du retour des différents financeurs avant d'engager des dépenses.

- M. Métails indique que le club accueille désormais près de 400 licenciés. Mme Herbet et Mme Pruvost demandent combien de licenciés sont de Flixecourt ? Il indique également qu'il n'y a pas d'autre terrain aux alentours. Est-ce aux Flixecourtois de payer ? Mme Brunet et Mme Rogier précisent qu'il faudrait peut-être déjà limiter le nombre d'inscrits et rappellent que financièrement la commune n'a pas les moyens d'un tel projet. Mme Diruy indique qu'elle a été interpellée par un habitant à qui il avait été promis la construction d'un boulodrome. Elle demande qui a fait une telle promesse, dans la mesure où lors d'un précédent conseil il avait été indiqué que ce projet n'était pas la priorité. M. Métails indique qu'il a évoqué auprès de cet habitant un projet pour 2028. Mme Lebrun estime que faire venir le club en conseil pour influencer les élus et mettre la pression n'est vraiment pas une bonne méthode, M. Lognon lui aussi met la pression.
- M. Thuillier intervient en précisant que le club s'investit énormément au quotidien et qu'il est vraiment nécessaire de faire quelque chose au niveau du terrain qui devient impraticable. De plus, il indique que le club est très peu aidé au niveau du personnel en place au stade et qu'ils sont contraints de faire beaucoup de choses par eux-mêmes. M. Gaillard intervient en indiquant que la situation RH est très particulière. Mme Lebrun indique qu'il ne faut pas hésiter à recadrer si la situation le nécessite quelque soit le statut du personnel concerné.
- M. Lethelliez rappelle qu'en effet, il avait été indiqué que le projet ne serait réalisé qu'à la condition d'avoir 80% de subvention, dans le cas contraire pour lui c'est NON. M. Métails et M. Lognon pensent qu'il ne sera pas possible d'avoir un tel taux d'accompagnement mais qu'il faut malgré tout avancer, le taux pourrait être de 74/75 %. Mme Lebrun intervient en indiquant qu'elle ne comprend pas cette nécessité impérative de s'engager immédiatement, pourquoi mettre une telle pression aux élus ? Un projet d'une telle ampleur doit être réfléchi et il est nécessaire de s'interroger si ce projet est une vraie nécessité pour les Flixecourtois ? N'y-a-t-il pas d'autres priorités ?
- Le club de football présent dans la salle, sort de sa réserve en indiquant qu'ils déposeront les clés le lendemain matin, que cela suffit. M. Lethelliez et Mme Lebrun déplorent un tel comportement qui se résume à du chantage et on ne doit pas céder au chantage.
- M. Gaillard intervient en rappelant qu'il s'agit aujourd'hui d'adopter un budget pour lequel chaque projet devra faire l'objet d'un arbitrage par le biais notamment de décisions modificatives. En effet, en l'absence de précisions quant aux subventions, il est trop tôt pour s'engager. La préfecture et le trésor public ont indiqué que le mieux était, en effet, d'apporter cette précision étant donné les incertitudes. M. Lognon interroge Mme Brunet sur la CAF (Capacité d'Autofinancement de la commune) ? Il est constaté qu'avec ces projets elle sera à 0 et que le taux d'endettement sera bien trop important. Mme Brunet trouve dommage que plusieurs conseillers se soient orientés dans un projet si coûteux. Si chaque association fait les mêmes demandes que le club de foot, que fait-on ?
- M. Gaillard rappelle donc l'importance d'attendre les retours des financeurs potentiels avant de s'engager à faire des emprunts. Lors de l'attribution des subventions, les délais de réalisation des programmes sont de 4 à 5 ans pour certains financeurs. Les dossiers de demande sont déposés au fur et à mesure de l'ouverture des programmes, par exemple pour le conseil régional par avant le second semestre 2025.
- Concernant la construction budgétaire, M. Lognon précise qu'il n'est pas utile d'attendre les arrêtés d'attribution des subventions. Mme Brunet et Mme Diruy indiquent que c'est tout le contraire de ce qui a toujours été fait et que dans ce cas, les dépenses communales ne seront pas maîtrisées. M. Lognon interroge sur le fait qu'il manque dans le budget les 30K€ du CCAS et le terrain de padel. M. Gaillard précise que ceux-ci seront inscrits dans la prochaine décision modificative.
- Présentation des charges et recettes de fonctionnement : investissements 933K déjà engagées (garage communal, école toitures et bardage complexe). Au vu des incertitudes sur l'attribution des subventions, les projets seront réévalués en cours d'année en fonction des recettes.

- Mme Brunet évoque les charges de personnel qui sont conséquentes. M. Lognon confirme que toutes les collectivités sont soumises aux mêmes évolutions. De plus avoir adhéré à France Services entraîne des charges complémentaires. M. Gaillard répond qu'en effet, il y avait eu des discussions à l'époque sur ce sujet avec l'Etat et qu'il y avait été nécessaire de mettre en place ce service. Service qui aujourd'hui est très apprécié des administrés. M. Lognon regrette que l'Etat fasse porter ce type de financements à la commune.
- M. Gaillard et le conseil municipal procèdent au vote du budget.

● Demande de subventions – Crèche (CAF)

M. Gaillard indique que pour le moment, il n'y a pas de chiffrage transmis par le maître d'œuvre, pas avant mai/juin. Le dossier est donc reporté en attente de la connaissance des montants.

➤ COMMANDE PUBLIQUE :

● Attribution du marché – Toitures des écoles

-Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

-Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 17/03/2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-décide de retenir les offres mieux disantes des entreprises listées ci-dessous afin de mener à bien la réhabilitation des toitures des groupes scolaires à FLIXECOURT (80420),

●Lot N°1 : Couverture – BRAILLY

Pour un montant de 241 640.55 € HT,

●Lot N°2 : Menuiserie ALU – TECMIR

Pour un montant de 14 000.00 € HT,

●Lot N°3 : Plafond suspendu – TECHNI PLAFONDS

Pour un montant de 9 704.00 € HT,

-autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des marchés correspondant à cette opération ainsi que tout document relatif à cette affaire.

➤ DIVERSES INFOS :

● Jury d'assises

Les communes tirées au sort, sont Canaples, Lanches saint Hilaire, Vaux en amiénois, Surcamps, Havernas, Ribeaucourt et Saint Vaast en Chaussée.

9 jurés tirés au sort pour la commune de Flixecourt :

- VAN CRAENENBROECK Nathalie,
- BUCHOT Bryan,

- VILLAIN Dominique,
- ALLART Nadine,
- FORGET Coralie,
- BONNAUD Kevin,
- CAUET Philippe,
- PRUVOST Marielle,
- DUARTE VIEIRA Palmira,

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

Mme LEBRUN :

Besoin d'accompagnants pour la sortie Astérix le 4/06, y-a-t-il des personnes intéressées ?

Mme HERBET :

Remerciements pour tous les messages lors du deuil de ses parents.

Mme ROGIER :

Info : à côté de l'entreprise Poirel, M. Le Person est décédé.

M. DARIBOT :

Partie des travaux à voir TRANCART et experts.

Les jardinières suspendues seraient faites par les serres du Plouy : gain de temps car un seul arrosage par semaine donc 2 personnes uniquement mobilisées.

Mme Brunet indique qu'on continue à verdir et optimiser la plantation sur l'entrée de Flixecourt devant Peugeot. Voir avec les employés municipaux.

M^{me} BRUNET :

Travaux sur le sujet de la mobilité « comment venir à Flixecourt ? ». Le conseil municipal est d'accord pour poursuivre la réflexion sur ce dossier.

M^{me} HOLTZMANN :

Terrain de foot : qu'en est-il de la subvention sollicitée ? Pour le moment, le seul retour obtenu est celui du département.

M^{me} PRUVOST :

Projet refonte du site, choix d'une application pour faire des signalements par exemple ou alertes par le biais du plan de sauvegarde.

Travaux sur un plan de communication.